

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 49

Objet : Convention sur
l'administration des outils
informatiques dans les réseau
des bibliothèques et
médiathèques de PAA

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOU Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/12/2020

Application en ligne F. Inq. 30.com

99_SE-004-200067497-20201209-49_09122020

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le schéma de développement de la lecture publique et la mise en place d'un réseau de lecture publique sur le territoire de Provence Alpes Agglomération ont été approuvés par le conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération à l'unanimité par la délibération n° 23 du 28 mai 2019.

Dans le cadre du passage en logiciel libre qui sera commun à tout le réseau, il est nécessaire de compléter cette convention approuvée par la délibération n°23 du 28 mai 2019 portant sur le schéma de développement de la lecture publique sur le territoire de PAA. Il est donc proposé une convention définissant le champ des modalités d'administration des outils informatiques et logiciels partagés à destination des bibliothèques et médiathèques ayant signé la convention de partenariat entre les médiathèques têtes de réseau de PAA et les communes et associations porteuses de la lecture publique dans PAA.

Treize bibliothèques et médiathèques ont signé une convention de partenariat pour trois ans. Elles se sont engagées à avoir le même SIGB (système informatique de gestion des bibliothèques) et le même portail internet afin qu'avec une seule carte d'abonnement commune, les documents puissent être prêtés et circuler dans l'ensemble du réseau selon les mêmes règles.

Il convient donc de fixer les règles pour : —

-Mutualiser les outils :

Cette convention a vocation à poser les modalités d'organisation de la coopération et de l'administration des outils informatiques par la direction du réseau de lecture publique. Elle est complétée par la définition de la mise en commun de moyens, fixant les règles régissant l'achat et la mise à disposition des outils informatiques acquis en commun et régissant aussi les modalités d'hébergement desdits outils entre PAA et les communes et associations participantes.

-Mettre en œuvre la coopération :

Une logique d'harmonisation des pratiques professionnelles est nécessaire pour celles qui touchent aux logiciels utilisés, pour la centralisation de l'administration technique et une part importante de l'administration fonctionnelle.

La mise en œuvre des modalités de pilotage permet au projet d'être partagé par les communes partenaires, et porté dans la durée avec la mise en commun de moyens.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-Inspire.com

99_SE-004-200067437-20201209-49_09122020

Il vous est demandé :

- d'approuver cette convention pour le réseau des bibliothèques et médiathèques de PAA ci-jointe ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention fixant les principes de la coopération entre les bibliothèques de PAA et les modalités d'administration fonctionnelle des logiciels partagés.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-lesigne.com

99_SE-004-200067437-20201209-49_09122020

